

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 18 août 2026

Date de convocation : 13 août 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 18 août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURROM Bernadette, LACQUE-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉS : BERNA Sophie, BOURDA Francine, DOURAU Jean-Marc, VANHOOREN Audrey

PROCURATIONS : BERNA Sophie à LACQUE-CHAROT Damien, BOURDA Francine à CHARRET Olivier, DOURAU Jean-Marc à LARRUHAT Alexandre, VANHOOREN Audrey à Isabelle MONTIN

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-45 : Participation aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en classe ULIS

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Commune de Bordes lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de BORDES pour l'inscription d'un élève dans le cadre du dispositif ULIS dont la famille vit à Asson.

Par délibération en date du 26 juin 2026, le Conseil Municipal de Bordes a fixé à 933 € le forfait concernant la participation des communes pour des élèves non-résidents dans les écoles publiques de Bordes pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la contribution que versera la commune d'Asson à la commune de Bordes pour l'année scolaire 2025-2026, soit 933 € pour l'élève assonnais concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer à 933 € le montant de la contribution de la commune d'Asson aux frais de fonctionnement de l'école publique de BORDES pour l'inscription d'un élève en classe ULIS pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

